

Le pôle génie civil écoconstruction (initialement pôle génie civil ouest) est né en 2003 de la concentration exceptionnelle sur la métropole nantes saint-nazaire de grands centres d'essais en génie civil.

Labellisé pôle de compétitivité en 2005, le PGCE a depuis élargi son champs d'action en renforçant son positionnement sur les thématiques du développement durable.

qu'est-ce qu'un pôle de compétitivité ?

un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire donné, des entreprises, des laboratoires de recherche et des établissements de formation pour **développer des synergies et des coopérations autour de projets innovants** conduits en commun en direction de marchés donnés.

Initiée en 2005, la politique nationale des pôles de compétitivité se donne pour objectif de développer la compétitivité de l'économie française en accroissant l'effort d'innovation, de conforter sur des territoires des activités à fort contenu technologique ou de création, d'accroître l'attractivité de la France, grâce à une visibilité internationale renforcée ; et enfin de favoriser la croissance et l'emploi.

plus d'informations sur :

www.competitivite.gouv.fr



Le PGCE est une association loi 1901 qui rassemble des entreprises de la construction (bâtiment et travaux publics), des industriels, des entreprises de la conception (architectes, bureaux d'études et de contrôle), des laboratoires de recherche et centres d'essais, des établissements d'enseignement supérieur et des maîtres d'ouvrage.

gouvernance de l'association

Le conseil d'administration est composé de 23 membres :

ENTREPRISES

3 représentants des majors de la construction (GTB construction / Eiffage construction / Eurovia)
3 représentants des PME ou entreprises intermédiaires de la construction (Pilet / Durand TP / ETPO)
3 représentants des bureaux d'études, d'ingénierie ou d'architecture (SCE / AIA-CERA / Agence Roulleau)
1 représentant des industriels de la construction (Promodul)

RECHERCHE ENSEIGNEMENT

LCPC : Laboratoire central des ponts et chaussées
CSTB : centre scientifique et technique du bâtiment
ECN : école centrale de Nantes
GEM : Institut de recherche en génie civil et mécanique
CERMA : centre d'étude et de recherche méthodologique d'Architecture
IRSTV : Institut de recherche en sciences et techniques de la ville
université de Nantes

MAITRES D'OUVRAGES

conseil général de Loire-Atlantique
Nantes Métropole
réseau Ferré de France

INSTITUTIONNELS

Fédération Française du Bâtiment
Fédération Nationale des Travaux Publics
chambre de commerce et d'industrie de Nantes-st-Nazaire

VOS CONTACTS AU PGCE

José CAIRE, directeur

jose.caire@pole-gce.fr / 02 72 56 80 28

Lucile GUITTER, chargée de mission R&D

(mise à disposition par la SEM des pays de la Loire)
lucile.guitter@pole-gce.fr / 02 72 56 80 52

Benoît SAGOT-DUVAUROUX, chargé de mission R&D

benoit.sagot-duvaux@pole-gce.fr / 02 72 56 80 52

claire DUVEAU, chargée de mission animation et promotion

claire.duveau@pole-gce.fr / 02 72 56 80 55

Laure BOUTET, chargée de mission administration et communication

laure.boutet@pole-gce.fr / 02 72 56 80 51

6 bonnes raisons

d'adhérer au pôle génie civil écoconstruction :

1/ Intégrer un réseau actif de professionnels du génie civil et de l'écoconstruction

Entreprises de construction (bâtiment et travaux publics), industriels, architectes, bureaux d'études, maîtres d'ouvrage, laboratoires de recherches, centres de formation... Le PGCE fédère un réseau d'acteurs incontournables de la profession.

2/ Prendre part à un (des) groupe(s) de travail thématique(s)

Le PGCE anime quatre groupes thématiques : "durabilité, cycle de vie et économie de ressources", "bâtiment", "infrastructures", "quartiers éco-innovants". chaque groupe se réunit plusieurs fois par an, et a vocation à mutualiser les compétences, faire progresser les pistes d'innovation, et permettre la constitution d'équipes-projets.

3/ Participer à des journées techniques

En concertation avec les groupes thématiques, le PGCE organise des journées techniques favorisant la diffusion de connaissances et l'échange de bonnes pratiques.

4/ recevoir chaque mois un bulletin de veille

Le PGCE a mis en place un service de veille à haute valeur ajoutée. Le bulletin mensuel qui en résulte est strictement réservé aux adhérents du pôle.

5/ bénéficier d'une aide au montage de projets collaboratifs d'innovation

vous avez une idée d'innovation : le PGCE vous aide à la concrétiser et à la transformer en un véritable projet de R&D collaboratif. une équipe de permanents vous accompagne dans la recherche de partenaires et dans la recherche de financements.

6/ Accéder à des sources de financement pour les projets de R&D collaboratifs grâce à la labellisation PGCE

En recevant la labellisation du PGCE, votre projet augmente ses chances d'être retenu aux appels à projets et de bénéficier ainsi de financements publics. Entre 2005 et 2009, le PGCE a labellisé 75 projets dont plus de 40 ont été financés.

Les engagements de l'adhérent :

- ✓ Participer aux réflexions et actions proposées par le pôle
- ✓ Respecter le caractère confidentiel de certaines informations
- ✓ Transmettre à l'équipe de permanents les informations demandées au moment de l'adhésion
- ✓ Être à jour de la cotisation annuelle

comment adhérer

au pôle génie civil écoconstruction ?

POUR adhérer au PGCE, merci de nous retourner le formulaire de demande d'adhésion dûment renseigné, accompagné de la plaquette de votre structure.

- A réception de votre demande, le PGCE étudie votre dossier.
- si votre demande d'adhésion est acceptée, nous vous adressons une facture d'un montant correspondant à la catégorie de votre structure (voir barème d'adhésion 2010 ci-contre).
- A réception de votre règlement (par chèque ou par virement), il vous est possible de nous demander une facture acquittée.

L'adhésion est valable pour l'année civile en cours.

coordonnées :

POLE GENIE CIVIL ECOCONSTRUCTION
16 quai E. Renaud – BP 90517
44105 Nantes cedex 4
tél : 02 72 56 80 51
contact@pole-gce.fr

effectif	montant HT	Montant TTC
ENTREPRISES		
1 à 9	150	179,40 €
10 à 19	250	299 €
20 à 49	400	478,40 €
50 à 99	600	717,60 €
100 à 249	1 000	1 196 €
250 à 499	2 000	2 392 €
500 et +	4 000	4 784 €
LABORATOIRES ET CENTRES DE RECHERCHE		
1 à 49	500	598 €
50 à 99	1 000	1 196 €
100 et +	2 000	2 392 €
COLLECTIVITES		
Moins de 20 000 hab	1 000	1 196 €
Plus de 20 000 hab	2 000	2 392 €
ETABLISSEMENTS DE FORMATION SEULE		
	1 000	1 196 €
ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES		
	1 500	1 794 €

Le PGCE est une association loi 1901 assujettie à la TVA

demande d'adhésion 2010

formulaire à compléter et à nous retourner par courrier,
accompagné de la plaquette de présentation de votre structure.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion, pour la gestion de l'association et pour la mise en contact de ses membres.

ENTREPRISE ou ORGANISME

Activités principales ou domaines d'expertise :

.....
.....
.....
.....
.....

Adresse

.....

Effectif **chiffre d'affaires** (pour les entreprises uniquement)

N° SIRET (14 chiffres) **code NAF**

Année de création de votre structure

site internet.....

merci de nous adresser un exemplaire de la plaquette commerciale de votre structure.

directeur de la structure : M. / mme / mlle

Fonction :

mail :

structure représentée¹ par : M. / mme / mlle

Fonction :

Tél. : **Fax :**

mail :

votre structure est elle membre d'un autre pôle de compétitivité ? OUI NON

si oui, lequel ?

quel est votre degré de connaissance des démarches de R&D ?

- très bonne
- bonne
- moyenne
- faible

¹ personne représentant votre structure à l'Assemblée générale annuelle du pôle génie civil écoconstruction

quelles sont vos démarches de R&D :

en cours :

- pilote de projet R&D
- Partenaire
- Bénéficiaire du CIR (crédit impôt Recherche)
- Agréé au titre du CIR
- AUCUNE
- Autres

envisagées :

- pilote de projet R&D
- Partenaire
- Bénéficiaire du CIR (crédit impôt Recherche)
- Agréé au titre du CIR
- AUCUNE
- Autres

comment avez-vous connu le PGCE ?

A quelle catégorie votre structure appartient-elle ?

- ENTREPRISES (*précisez*) :
 - bureaux d'études
 - Architectes - maîtres d'œuvre
 - Fournisseurs et industriels de la construction
 - entreprises de construction :
 - Adhérente à la FFB
 - Adhérente à la FNTP
 - Adhérente à la CAPEB
- LABORATOIRES DE RECHERCHE
- ORGANISMES DE FORMATION
- MAITRES D'OUVRAGE (*précisez*) :
 - services de l'état
 - établissements publics
 - conseils régionaux, conseils généraux et leurs SEM
 - communes ou regroupements intercommunaux et SEM
 - bailleurs, promoteurs
- FEDERATIONS PROFESSIONNELLES (*précisez*) :
 - Fédération nationale des Travaux Publics
 - Fédération Française du Bâtiment
 - confédération de l'Artisanat et des petites entreprises du bâtiment
- CLUSTERS / POLES
- PARTENAIRES / PRESTATAIRES DU PGCE

Par quel(s) groupe(s) de travail votre structure est-elle intéressée ?

merci de nous indiquer le mail de la personne référente si différent des mails indiqués précédemment

- Durabilité et économies de ressources
mail :
- Bâtiment
mail :
- Infrastructures
mail :
- ville et quartiers éco-innovants
mail :

merci de nous préciser votre contact comptabilité :

Adresse de facturation

M. / Mme : Fonction :

N° de tél. : mail :

A réception de ce formulaire, le PGCE étudiera votre demande d'adhésion. si celle-ci est acceptée, nous vous adresserons une facture afin que vous puissiez procéder au règlement.

fait à le

signature et cachet de l'adhérent